Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_176-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_176

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Action Cœur de Ville Draguignan - Convention partenariale 2020-2025 Ville de Draguignan, DPVa et Action Logement

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Gérald PIERRUGUES, Franck AMBROSINO, René DIES, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_176-DE

La commune de Draguignan a été retenue par le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'Anah en leur qualité de financeurs.

Ce programme a inscrit comme priorité nationale, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

A ce titre, la commune de Draguignan est accompagnée dans son projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) d'une part, l'État et les partenaires financeurs d'autre part.

Le projet du centre-ville de la Ville de Draguignan s'articule comme suit :

- la Ville de Draguignan porte pour son centre-ville un projet de transformation élaboré en accord avec DPVa pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération,
- les principaux enjeux du projet global, porté par la commune, qui s'inscrit dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sont les suivants :
 1. Habitat,
 2. Développement économique et commercial,
 3. Accessibilité, mobilité, connexion,
 4. Mise en valeur des formes urbaines de l'espace public et du patrimoine,
 5. Offre de services, culturelle et de loisirs,
- le projet comporte également un volet Habitat portant sur plusieurs immeubles stratégiques du centre-ville à restructurer et réhabiliter, pour y accueillir une offre rénovée de logements et de commerces.

Dans le contexte de ce volet Habitat du programme Action Coeur de Ville, la ville de Draguignan, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune, visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT.

Les immeubles ainsi repérés seront destinés au développement d'une offre d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la commune.

Afin de mettre en œuvre ce volet Habitat, un projet de convention partenariale entre la commune de Draguignan, DPVa et Action Logement est proposé au conseil d'agglomération, afin de définir les modalités d'intervention de chaque partie.

La ville de Draguignan et DPVa ont identifié dans ce cadre la liste des immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.

Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Action Logement, dans le cadre du présent projet de convention, s'engage à réserver des concours financiers à hauteur de 2 555 000 €. Ces financements sont affectés aux projets décrits dans l'annexe jointe au présent projet de convention.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 25/11/2020
Affiché le 25/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_176-DE

Les dispositions du présent projet de convention tripartite s'appliqueraient à compter du 1er décembre 2020, pour une durée de 5 ans.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission «Aménagement du territoire et redynamisation des cœurs de ville et villages» réunie le 5 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les termes du projet de convention – Action Logement / Ville de Draguignan / DPVa – Action Coeur de Ville – Volet Immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers,
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 24/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.